



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 60/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

VALIDATION DE LA RETROCESSION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU « CLOS DE MONTJOLY » SUR LA COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 10

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de la convocation : 20 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le vendredi vingt huit avril à 09 heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY — Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA –

PROCURATIONS (10) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER - Dominique BERTONI **donne procuration** à Ruth BIDIOU CEPRIKA – Claire CHINON **donne procuration** à Rolande SILEBER — Yahya DAOUDI **donne procuration** à Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISSET **donne procuration** à Sandra TROCHIMARA - LECANTE Patrick **donne procuration** à LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT **donne procuration** à Serge SMOCK – Magali-CASSILDE **donne procuration** à Kenny CHEN-TEUNG – Corinne SIGER **donne procuration** à Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR **donne procuration** à Xavier CLERVAUX -

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU - CALUMEY Louis-Mike – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO – Louis-Mike CALUMEY - Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Albanie CIPPE – JEAN Elaine -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

36 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Gilles ADELSON – Dominique BERTONI – Claire CHINON – Yahya DAOUDI - KHAN-GRISSET Farah – LECANTE Patrick – MILZINK-CINCINAT Yolande –
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Magali ROBO-CASSILDE – Corinne SIGER – Patricia VICTOR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'Arrêté préfectoral N°117/2016/CACL du 29 Septembre 2016 portant transformation des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 60/2023/CACL portant sur la validation du principe de rétrocession des ouvrages d'assainissement des eaux usées de l'opération « Clos de Montjoly » sur la commune de Rémire-Montjoly réalisée par la SEMSAMAR ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau potable et Assainissement du 19 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances et Fiscalité du lundi 24 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 26 avril 2023 ;

Vu le Rapport N° 60/2023/CACL relatif à la validation de la rétrocession des ouvrages d'assainissement des eaux usées du « Clos de Montjoly » sur la commune de Rémire-Montjoly ;

Considérant qu'il est proposé de valider le principe de rétrocession de l'ensemble des ouvrages d'assainissement des eaux usées de l'opération « Clos de Montjoly » sur la commune de Rémire-Montjoly conformément à la procédure de rétrocession annexé au cahier de prescriptions techniques de la CACL ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 60/2023/CACL en vue de la validation du principe de rétrocession des ouvrages d'assainissement des eaux usées de l'opération « Clos de Montjoly » sur la commune de Rémire-Montjoly réalisée par la SEMSAMAR.

ARTICLE 2

D'approuver le principe de rétrocession des ouvrages d'assainissement des eaux usées de l'opération « Clos de Montjoly » réalisée par la SEMSAMAR.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer les PV de rétrocession des ouvrages réalisés dès lors que les conditions énumérées dans la procédure de rétrocession de la CACL sont remplies.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 avril 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK